



## BULLETIN D'ADHESION

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**E-mail** : .....

**Adresse** : .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Tél. fixe** : ..... **Tél. portable** : .....

**Date et lieu de naissance** : .....

**Personne à prévenir en cas d'urgence** :

**Nom/Prénom** : ..... **Parenté** : ..... **N° de tel** : .....

**Je désire adhérer à la CASIM 56 en qualité de :**

- Membre actif, conseil d'administration, bureau, moniteur, balades : 30  
 € Membre actif\* + CPM : 65€ (30€ + 35€)  Niveau 1  Niveau 2

L'adhésion de 30€ permet uniquement de participer aux balades et à nos journées Inter-CASIM

\* Adhésion obligatoire pour suivre le cycle complet des cours. Permis de conduire et attestation d'assurance en cours de validité devront être présentés lors de l'adhésion.

Merci d'effectuer votre règlement par chèque uniquement à l'ordre de la CASIM 56.

Chaîne d'Amitié pour la Sécurité et l'Information des Motards  
Services Associatifs- Mairie de Guidel - 56520 Guidel  
<https://casim56.bzh> - Tel : 07 82 02 93 87  
E-mail : [contact@casim56.bzh](mailto:contact@casim56.bzh)

Association loi de 1901 – RNA : W561003860 – JO du 03/03/2012

Reconnue d'intérêt général – SIREN/SIRET : 750 261 844 00013

**Lieu de rendez vous :**

Maison des associations de Guidel.  
56520 GUIDEL

**Date d'obtention du permis :**

(mentionner, uniquement, le(s) permis relatif au(x) véhicule(s))

- A .....  
 A1 .....  
 A2 .....  
 B .....

**Moto (s) :**

<b>Marque(s) :</b>			
<b>Modèle(s) :</b>			
<b>Cylindrée(s) :</b>			

**Assurance personnelle :** (véhicule(s))

Société : .....

N° de contrat : .....

### Images et vidéos :

Je n'autorise pas  J'autorise

La CASIM 56 à utiliser mon image (photo, vidéo) et ma voix à des fins de promotion ou pédagogique sur tous supports de communication ou de cours de perfectionnement (plaquette publicitaire, site internet de la CASIM, tracts, vidéo pédagogique, etc.).

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la (ou des) photographie(s) ou vidéo(s) ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

### Attestations et engagements :

J'atteste, au jour de l'adhésion à l'association CASIM 56, sur l'honneur être titulaire du permis de conduire relatif à la conduite de mon ou mes cyclomoteur(s) désigné(s) ci-dessus ainsi que de sa validité et être assuré(e), auprès de la société mentionnée supra, pour ce(s) véhicule(s).

Je m'engage, en cas de perte de validité de mon permis ou de résiliation de mon assurance, à prévenir par courrier ou courriel le président de la CASIM 56.

Je suis conscient que :

- La perte de validité de mon permis entraîne l'impossibilité stricte de participer aux diverses activités de l'association CASIM 56 (en tant que conducteur) et qu'en cas de non respect de mon engagement ci-dessus seule ma responsabilité est engagée.
- La résiliation de mon assurance (par moi-même ou l'assureur) entraîne l'impossibilité d'utiliser mon ou mes véhicule(s) lors des activités de la CASIM 56 et ce jusqu'à l'obtention d'une nouvelle attestation d'assurance.

Je déclare faire mon usage personnel (sous réserve d'une éventuelle participation de ma compagnie d'assurance) de tous les dommages corporels ou matériels que moi-même ou mon véhicule aurait à subir, ou causerait aux tiers au cours des exercices, la CASIM déclinant toute responsabilité dans ce domaine. Il est bien entendu que ce qui précède n'est valable que si j'utilise une moto autre que celle mises à ma

disposition par la CASIM, lui appartenant et pour laquelle elle a souscrit une assurance (dans le cadre des exercices prévus par la CASIM) auprès de la SMACL. Je m'engage par ailleurs à avertir mon assureur que j'utilise ma moto pendant ces stages. Cette démarche est une simple formalité vis-à-vis de ce dernier, qui ne devrait faire aucune difficulté à ce sujet. Il est toutefois normal de l'avertir par correction.

J'ai pris connaissance des articles relatifs à mes engagements envers la CASIM 56.

### Assurance CASIM 56 :

La CASIM 56 est assurée en responsabilité civile pour les activités qu'elle organise, mais assure uniquement les motos qu'elle met à la disposition des adhérents y compris en cas de blessure du pilote.

Toutefois, l'adhérent qui utilise son propre matériel devra être assuré par lui-même, tant pour les dommages pouvant être causés aux tiers que pour ses propres dommages matériels et /ou corporels.

J'ai pris connaissance des articles, ci-dessus.

**Fait à :**

**Le :**

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

**Signature**

---

Partie réservée à l'administration :

N° adhérent :

N° d'enregistrement comptable :

Banque et N° de chèque :